

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Mise à disposition, à titre payant, de la salle Masqueliez à un particulier

N° : VA_DEC2024_269

Service : Protocole, manifestations et sécurité

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De mettre à disposition, à titre payant, la salle Masqueliez à :

- Nexity La Madeleine, le 21 mai 2024, au prix de 180,00 € TTC.

Une convention sera signée pour cette mise à disposition.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 29 avril 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-202978-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 3 mai 2024